

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCICE OU D'AUTORISATION D'EXERCICE PROVISOIRE POUR UN PRESTATAIRE DE FORMATION

(TITRE II BIS DU LIVRE VI DU CODE DE LA SECURITE INTERIEURE)

En application des articles L. 625-1, L. 625-2 et L. 625-3 du code de la sécurité intérieure (CSI), les prestataires de formation aux activités privées de sécurité doivent être titulaires d'une autorisation d'exercice délivrée par le CNAPS.

Sont concernés les exploitants individuels et les personnes morales de droit privé, établis sur le territoire national, et n'ayant pas conclu de contrat d'association avec l'Etat qui délivrent :

- La formation permettant de justifier de l'aptitude professionnelle à exercer les activités mentionnées aux 1^o à 4^o de l'article L. 611-1 et à l'article L. 621-1 du CSI ;
- La formation permettant le renouvellement des cartes professionnelles mentionnées aux articles L. 61220-1 et L. 622-19-1 du CSI.

Les prestataires de formation souhaitant exercer pour la première fois leur activité, ou souhaitant ajouter une ou plusieurs activité(s) à leur autorisation d'exercice, doivent solliciter une **autorisation d'exercice provisoire**. L'autorisation provisoire est valable 6 mois pour permettre à son titulaire d'obtenir un certificat attestant de leur compétence en matière de formation prévu par l'article R. 625-7 du CSI.

Dès l'obtention du certificat de compétence délivré par un organisme accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC), le prestataire de formation doit déposer une demande d'**autorisation d'exercice**. Celle-ci est valable 5 ans et peut être renouvelée.

Ce formulaire permet au dirigeant, au gérant ou au représentant légal de l'organisme de formation d'effectuer sa demande d'autorisation d'exercice provisoire ou sa demande d'autorisation d'exercice. Le dossier doit être adressé par la voie postale à la délégation territoriale du CNAPS compétente.

Informations relatives à la formation aux activités exercées avec une arme de catégorie B

Les prestataires de formation souhaitant dispenser une formation qui implique le maniement des armes de catégorie B sont soumis aux obligations définies par décret du 29 décembre 2017.

Vous devez systématiquement solliciter une autorisation provisoire d'exercice auprès du CNAPS après avoir obtenu une attestation de recevabilité délivrée par un organisme certificateur accrédité par le COFRAC. Cette autorisation a une durée de validité de 4 mois, prorogeable de 2 mois. Elle permet dans un premier temps de solliciter auprès de la Préfecture l'autorisation d'acquisition et de détention des armes et des munitions nécessaires à la formation et aux entraînements réguliers. Une fois le matériel acquis, vous pourrez poursuivre le processus de certification.

Dès l'obtention du certificat de compétences conformément aux dispositions énoncées dans l'arrêté du 1^{er} juillet 2016 modifié par l'arrêté du 28 septembre 2018, vous devrez solliciter auprès du CNAPS une autorisation d'exercice valable 5 ans. Pour que votre demande soit prise en compte, le formulaire doit être daté et signé.

ATTENTION :
TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ ET SERA
RETOURNÉ A L'EXPÉDITEUR

► Je précise la nature de ma demande

(Cochez les mentions utiles)

- Demande d'autorisation d'exercice
- Demande d'autorisation provisoire d'exercice

► J'identifie le prestataire de formation

(Cochez les cases utiles et complétez les mentions correspondant à votre situation)

Dénomination sociale :

Forme juridique :

N° d'immatriculation SIRET : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ (14 caractères)

N° de déclaration d'activité à la DIRECCTE : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

Etablissement principal

Etablissement secondaire

Adresse : _____

(N° de la voie) (Extension : bis, ter.) (Type de voie : avenue, etc.) (Nom de la voie)

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone (fixe ou mobile) : _____

Courriel¹ : _____ @ _____.

J'autorise le CNAPS à utiliser mon courriel afin de me contacter dans le cadre de l'instruction de ma demande.

¹ Les correspondances du CNAPS seront adressées prioritairement à cette adresse électronique.

► J'indique les domaines de formation aux activités privées de sécurité

(Cochez la ou les mention(s) utile(s))

Activité de surveillance humaine ou gardiennage

Activité de surveillance humaine ou gardiennage avec arme de catégorie D

Activités de surveillance humaine ou gardiennage assurée par des agents armés (armes des catégories B et D)

Activité d'agent cynophile

Activité d'agent cynophile avec arme de catégorie D

Activité de vidéoprotection

Activité de télésurveillance

Activité de sûreté aéroportuaire

Activité de transport de fonds (convoyage, traitement de valeurs, maintenance et gestion de distributeurs automatiques de billets)

Activité de protection de l'intégrité physique des personnes

Activité de protection de l'intégrité physique des personnes assurée par des agents armés (armes des catégories B et D)

Activité de recherches privées

Formation au maniement des armes de catégorie B et D

► J'identifie le dirigeant / gérant ou le représentant légal du prestataire de formation

Madame Monsieur

Nom : _____ Nom d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : Ville : _____ Département : _____

Pays : _____

Adresse : _____

(N° de la voie) (Extension : bis, ter.) (Type de voie : avenue, etc.) (Nom de la voie)

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____

Courriel² : _____@_____.

J'autorise le CNAPS à utiliser mon courriel afin de me contacter dans le cadre de l'instruction de ma demande.

Pour faciliter la distribution du courrier, si vous êtes hébergé(e) chez un tiers, merci de compléter la mention suivante :

Chez M. / Mme _____

► Je vérifie la liste des pièces à joindre à mon dossier

Lorsque l'activité de formation est exercée par une personne physique

Pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, la copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Pour les ressortissants d'un autre Etat que ceux identifiés ci-dessus, la copie d'un titre de séjour en cours de validité.

Pour les ressortissants étrangers, le document équivalent à une copie du bulletin numéro 3 du casier judiciaire, délivré depuis moins de trois mois par une autorité judiciaire ou administrative compétente de leur pays d'origine ou de provenance et accompagné, le cas échéant, de sa traduction certifiée en langue française.

La déclaration d'activité enregistrée dans les conditions fixées aux articles L. 6351-1 à L. 6351-8 du code du travail.

Pour la demande d'autorisation d'exercice, la certification prévue à l'article R. 625-7 du code de la sécurité intérieure.

Pour la demande d'autorisation provisoire d'exercice, l'attestation de recevabilité indiquant que le demandeur est engagé dans une démarche de certification.

Pour les activités avec armes de catégorie B (surveillance humaine ou gardiennage ou protection physique des personnes), fournir le document d'identification désignant la ou les personne(s) responsable(s) de la conservation des armes dans les conditions fixées à l'article R. 625-2 –III du CSI, présent en annexe de ce formulaire, ainsi que la copie du justificatif d'identité de la (des) personne(s) désignée(s).³

Le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

OU

² Les correspondances du CNAPS seront adressées prioritairement à cette adresse électronique. Renseignez votre adresse courriel en lettres capitales.

³ Documents à communiquer uniquement pour une demande d'autorisation d'exercice de 5 ans.

Un extrait du certificat d'immatriculation au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) pour les autoentrepreneurs, ou un document justifiant de l'inscription à l'U.R.S.S.A.F. pour les travailleurs indépendants constitués en entreprise individuelle (exploitant en profession libérale).

Lorsque l'activité de formation est exercée par une personne morale

Pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, la copie d'une pièce d'identité en cours de validité du dirigeant / gérant ou du représentant légal.

Pour les ressortissants d'un autre Etat que ceux identifiés ci-dessus, la copie d'un titre de séjour en cours de validité du dirigeant / gérant ou du représentant légal.

Pour les ressortissants étrangers, le document équivalent à une copie du bulletin numéro 3 du casier judiciaire, délivré depuis moins de trois mois par une autorité judiciaire ou administrative compétente de leur pays d'origine ou de provenance et accompagné, le cas échéant, de sa traduction certifiée en langue française.

La déclaration d'activité enregistrée dans les conditions fixées aux articles L. 6351-1 à L. 6351-8 du code du travail.

Pour la demande d'autorisation d'exercice, la certification prévue à l'article R. 625-7 du code de la sécurité intérieure.

Pour la demande d'autorisation provisoire d'exercice, l'attestation de recevabilité indiquant que le demandeur est engagé dans une démarche de certification.

Pour les activités avec arme de catégorie B (surveillance humaine ou gardiennage ou protection physique des personnes), fournir le document d'identification désignant la ou les personne(s) responsable(s) de la conservation des armes dans les conditions fixées à l'article R. 625-2 –III du CSI, présent en annexe de ce formulaire, ainsi que la copie du justificatif d'identité de la (des) personne(s) désignée(s).⁴

Un extrait original du registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois.

OU

Un extrait du certificat d'immatriculation au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) pour les autoentrepreneurs, ou un document justifiant de l'inscription à l'U.R.S.S.A.F. pour les travailleurs indépendants constitués en entreprise individuelle (exploitant en profession libérale).

Pour les associations, une copie de la mention de la création de l'association parue au Journal officiel, une copie des statuts ainsi que du dernier procès-verbal de l'assemblée générale.

⁴ Documents à communiquer uniquement pour une demande d'autorisation d'exercice de 5 ans.

► Je signe ma demande

Je soussigné(e) Mme/M _____ certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont complets, exacts et sincères.

Je confirme avoir été informé(e) que quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de peines d'amendes ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du Code pénal).

Je certifie avoir pris connaissance des informations relatives au traitement des données à caractère personnel présentes à la fin du présent formulaire.

Je m'engage à fournir au CNAPS un dossier complet.

Fait à : _____

Le _____

Signature du responsable

► J'envoie ma demande

Vous devez envoyer votre demande à la délégation territoriale compétente pour le département dans le ressort de laquelle votre établissement, principal ou secondaire, est domicilié.

Pour les associations, la demande doit être adressée à la délégation territoriale compétente pour le département d'implantation du siège de l'association.

Lorsque l'activité de formation est exercée par une personne physique, le dossier doit être adressé à la délégation territoriale dont relève le département de résidence du demandeur.

Pour savoir quelle délégation territoriale est compétente, vous pouvez cliquer ici : <http://www.cnapssecurite.fr/nouscontacter/>

Pour toute demande d'autorisation d'exercice portant sur les activités exercées avec une arme (catégorie B et/ou D), la demande doit être adressée à l'adresse suivante :
CNAPS - CS 84001 - 35040 RENNES.

ANNEXE : Identification de la personne ou des personne(s) responsable(s) de la conservation des armes⁵

Je soussigné(e), Monsieur, Madame⁶ _____, responsable de l'organisme _____ désigne la ou les personne(s) identifiée(s) ci-dessous comme étant la ou les personne(s)⁷ responsable(s) du respect des règles de conservation des armes définies aux articles R. 613-3-4 et R. 613-3-5 du code de la sécurité intérieure.

Je reconnais avoir été informé(e) de l'obligation de désigner une personne responsable du respect des règles de conservation des armes, faute de quoi je m'expose aux sanctions prévues à l'article R. 617-1.

NOM et Prénom	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE (Ville et pays)	LIEU D'EXERCICE DE LA FONCTION (Adresse complète)	SIGNATURE

Fait à _____

Le _____

Signature du responsable

⁵ A fournir uniquement pour une demande d'autorisation d'exercice de 5 ans.

⁶ Rayer la mention inutile.

⁷ Fournir un justificatif d'identité pour chacune des personnes identifiées.

LE CNAPS VOUS INFORME

DONNÉES PERSONNELLES

-

I. Responsable de la collecte des données personnelles :

Pour les informations collectées dans le cadre de l'utilisation des traitements mis en œuvre par le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS), et notamment des « Téléservices », le responsable du traitement des données personnelles est : le CNAPS, représenté par son Directeur.

II. Finalités des traitements et nature des données collectées :

Le CNAPS est susceptible de traiter tout ou partie des données recueillies via ses « Téléservices » ou des demandes de titres (dossiers papier) réceptionnées par la voie postale après transmission par les usagers candidats à des activités privées de sécurité.

Ces données sont destinées :

- à permettre l'instruction des demandes déposées par les personnes physiques ou morales en vue d'obtenir la délivrance ou le renouvellement des titres (cartes professionnelles, agréments et autorisations) permettant d'exercer des activités privées de sécurité ou d'accéder à une formation professionnelle aux métiers de la sécurité privée ;
- à permettre aux utilisateurs de pouvoir suivre l'état d'avancement de l'instruction de leurs demandes en ligne ;
- à permettre à une personne désireuse de recourir à une société de sécurité ou d'employer des personnels de sécurité, de vérifier la validité des autorisations CNAPS.

En outre, le traitement « DRACAR NG », système d'information opérationnel interconnecté aux « Téléservices », est utilisé par le CNAPS dans le cadre de l'exercice de sa mission de police administrative (comprenant la délivrance, le renouvellement et le retrait des autorisations), prévue par les dispositions de l'article L. 632-1 du code de la sécurité intérieure, et afin d'assurer la gestion ainsi que le suivi des autorisations délivrées ou retirées. Il est également utilisé par l'établissement dans le cadre de l'exercice de sa mission disciplinaire, prévue par ces mêmes dispositions, afin de contrôler la régularité de l'exercice, par une personne physique ou une personne morale, d'activités privées de sécurité, en s'assurant notamment de la validité de leurs autorisations administratives.

En application des dispositions de l'article 6.1 e) du règlement général sur la protection des données (RGPD), ces traitements informatiques relèvent de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le CNAPS en sa qualité d'organe de régulation et de contrôle des activités privées de sécurité.

Les données recueillies comprennent :

- Pour les personnes physiques : nom d'usage et de naissance, prénom, date de naissance, nationalité, situation familiale, adresse de résidence, numéro de téléphone, courriel ;
- Pour les personnes morales : numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, coordonnées du représentant légal et adresse du siège social.

Le traitement « DRACAR NG » comprend, en sus des données précitées, les numéros des titres dont les intéressés, personnes physiques et personnes morales, sont détenteurs, ainsi que leur N.U.B. (numéro unique de bénéficiaire permettant l'identification interne des détenteurs de titres autorisant l'exercice d'activités de sécurité).

III. Droits des utilisateurs :

Conformément à la réglementation européenne et nationale en vigueur, les utilisateurs des « Téléservices », ou les usagers des formulaires papier de demande de titre, disposent des droits suivants :

- Droit d'accès et de rectification ;
- Droit à la limitation du traitement des données confiées.

Si l'utilisateur souhaite savoir comment le CNAPS utilise ses données personnelles, ou faire valoir ses droits, il peut contacter le correspondant du délégué ministériel à la protection des données en joignant une copie de sa pièce d'identité :

- Par courriel, à cnaps-protection-donnees@interieur.gouv.fr ;
- Par écrit, à l'adresse suivante : CNAPS, Délégué à la protection des données, BP 8 9999, CS 80023, 75 009 Paris.

En outre, ce traitement est contrôlé par le délégué ministériel à la protection des données du ministère de l'intérieur (Délégué ministériel à la protection des données – Ministère de l'intérieur – Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08). Les utilisateurs peuvent également déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07 - www.cnil.fr/fr/plaintes).

Pour plus d'informations sur ses droits, l'utilisateur peut aussi consulter le site internet de la CNIL (www.cnil.fr) .

IV. Destinataires des données personnelles :

Dans la limite de leurs attributions respectives et pour les finalités rappelées ci-dessus, les principales personnes susceptibles d'avoir accès aux données mentionnées au point II sont les agents du CNAPS.

V. Durées de conservation des données :

Les données à caractère personnel collectées pour les finalités décrites ci-dessus sont conservées suivant les règles suivantes :

	Durées de conservation
Dossier d'autorisation préalable à la formation professionnelle	12 mois
Dossier d'autorisation provisoire d'exercice	12 mois
Première demande de carte professionnelle pour une activité de protection des navires	1 an et 6 mois
Dossier de demande de carte professionnelle : cas général	5 ans et 6 mois
Dossier d'autorisation d'exercer pour les personnes morales	conservés jusqu'à la cessation d'activité de la personne morale
Dossier d'autorisation d'exercice des prestataires de formation	5 ans et 6 mois
Dossier d'autorisation provisoire d'exercice des prestataires de formation	12 mois
Dossier sans suite ou dossier rejeté	2 ans
Dossier de recours	2 ans à compter de la clôture du contentieux